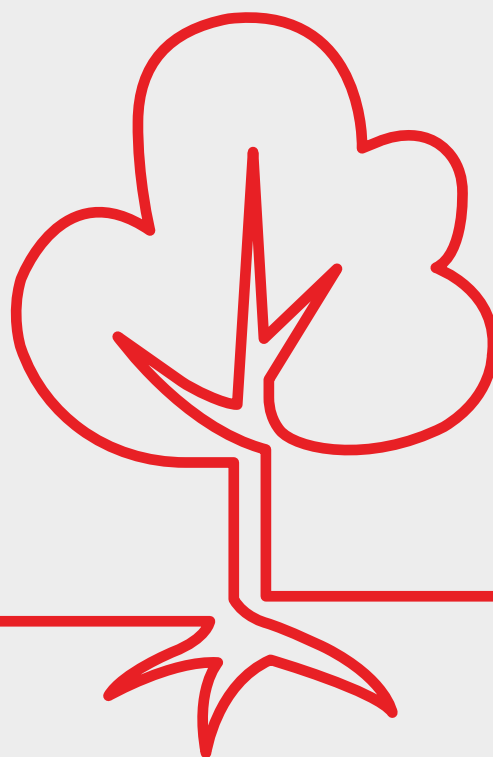


**RAIFFEISEN**

**2022**

**Index du contenu GRI**



# Contenu

---

<b>Principes</b> .....	<b>1</b>
– GRI 1: Principes (2021) .....	1
– GRI 2: Informations générales (2021) .....	1

---

<b>Thèmes pertinents</b> .....	<b>5</b>
– GRI 3: Thèmes pertinents (2021) .....	5
– Séries 200 (thèmes économiques) .....	5
– Séries 300 (thèmes environnementaux) .....	6
– Séries 400 (thèmes sociaux) .....	7
– Supplément pour le secteur des services financiers .....	8

# Index du contenu GRI

Depuis 2018, Raiffeisen fonde son reporting sur les normes de la Global Reporting Initiative (normes 2021). Le présent index du contenu GRI se rapporte aux informations pertinentes du rapport annuel Raiffeisen 2022 ([report.raiffeisen.ch](https://report.raiffeisen.ch)).

## Principes

Norme GRI	Pages/URL	Informations (complémentaires), raison de l'omission (avec explication)
<b>GRI 1: Principes (2021)</b>		
Index du contenu GRI		Ce document.
Déclaration d'utilisation pour le reporting conformément aux normes GRI	Rapport annuel, p. 67	Raiffeisen a rendu ses rapports conformément aux normes GRI pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.
Thèmes pertinents		Les thèmes pertinents suivants ont été identifiés: propriété active, formation et éducation, émissions de CO <sub>2</sub> , lutte contre la corruption, commercialisation et étiquetage, portefeuille de produits, protection des données des clients, conformité socio-économique, diversité et égalité des chances, performance économique.
Thèmes non pertinents	Rapport annuel, p. 65	D'après les calculs basés sur l'analyse de la pertinence, Raiffeisen a identifié les thèmes suivants comme non pertinents (thèmes de base): peuples indigènes, droits, matériaux, eau, liberté d'association et négociation collective, eaux usées et déchets, biodiversité, santé et sécurité des consommateurs, travail forcé et obligatoire, travail des enfants, pratiques en matière de sécurité, conformité environnementale, audit, audit en matière de droits de l'homme, pratiques d'achat / évaluation des fournisseurs, relation employé-employeur, énergie, santé et sécurité au travail, emploi, présence sur le marché, comportement anticoncurrentiel, communauté locale, influence politique, impact économique indirect, égalité de genre.

## GRI 2: Informations générales (2021)

### La société et ses principes de reporting

#### 2-1 Détails sur l'organisation

Raison sociale de l'organisation	Rapport annuel, p. 207	
Adresse du siège social	Rapport annuel, p. 207	
Pays dans lesquels l'organisation exerce une activité	Rapport annuel, pages 100, 107–112	En plus, le Groupe Raiffeisen est présent dans toute la Suisse. Raiffeisen Suisse et les Banques Raiffeisen ne disposent pas d'un réseau de vente en dehors de la Suisse. Les relations avec les clients domiciliés à l'étranger sont en principe établies en réaction, conformément à la stratégie de base du Groupe.
Propriété et forme juridique	Rapport annuel, pages 107–114	

#### 2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation

Entités incluses dans les états financiers consolidés	Rapport annuel, pages 109–114	
---	-------------------------------	--

#### 2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting

Période de reporting		1 <sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022. Cette période vaut également pour le reporting financier.
Fréquence de reporting		Annuelle
Point de contact pour les questions relatives au rapport		Raiffeisen Suisse, Responsabilité d'entreprise & Durabilité <a href="mailto:nachhaltigkeit@raiffeisen.ch">nachhaltigkeit@raiffeisen.ch</a>
Date du reporting le plus récent		21 avril 2023.

#### 2-4 Reformulations d'informations

Reformulations d'informations	Rapport annuel, p. 61	GRI 404-1: reformulation due à une inversion accidentelle des chiffres de 2020 et 2021 dans l'exercice précédent.
-------------------------------	-----------------------	---

#### 2-5 Assurance externe

Assurance externe	Rapport annuel, pages 88–89	Ernst & Young Ltd. a fourni une assurance limitée sur les informations GRI dans le rapport de durabilité du Groupe Raiffeisen.
-------------------	-----------------------------	--

Norme GRI	Pages/URL	Informations (complémentaires), raison de l'omission (avec explication)
-----------	-----------	---

## Activités et travailleurs

### 2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires

Activités, marques, produits et services	Rapport annuel, pages 14–18, 44–53	
Marchés desservis	Rapport annuel, p. 85	
Echelle de l'organisation	Employés: rapport annuel, page 57; Succursales: rapport annuel, pages 107–112; ventes nettes: rapport annuel, p. 145; capitalisation totale: rapport annuel, p. 149; gamme des produits et services fournis: rapport annuel, pages 144–145	
Chaîne d'approvisionnement	Rapport annuel, pages 74–76, 80–81	
Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Rapport annuel, pages 8–11	

### 2-7 Employés

Echelle de l'organisation (nombre total d'employés)	Rapport annuel, p. 57	Les termes dérogeant au GRI sont définis comme suit: employés temporaires = collaborateurs temporaires (auxiliaires / stagiaires) employés à temps plein = collaboratrices et collaborateurs employés à temps plein employés à temps partiel = collaboratrices et collaborateurs employés à temps partiel les employés aux heures non garanties ne sont actuellement pas directement calculés et ils ne peuvent par conséquent pas être divulgués pour l'instant. Une divulgation potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.
Informations sur les employés et autres travailleurs	Rapport annuel, p. 57	De plus, les nombres sont rapportés dans l'effectif à la date du 31 décembre 2022. Il n'y a pas eu de fluctuations significatives pendant la période de reporting. Information incomplète: les employés à l'étranger ne sont actuellement pas affichés par catégorie d'employés. Une divulgation potentielle est en cours d'examen pour l'avenir..

### 2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés

Informations sur les employés et autres travailleurs (informations sur les travailleurs qui ne sont pas des employés)	Rapport annuel, p. 57	En outre, les contractants indépendants ne représentent pas une proportion significative de la main d'œuvre, hormis dans le département IT (nombre d'employés permanents et temporaires dans le département IT). Les nombres sont rapportés dans l'effectif à la date du 31 décembre 2022. Il n'y a pas eu de fluctuations significatives pendant la période de reporting. Des données plus précises ne sont actuellement pas disponibles. Cette catégorie inclut les employés désignés comme «employés externes».
---	-----------------------	--

## Gouvernance

### 2-9 Structure et composition de la gouvernance

Structure de la gouvernance, y compris les comités de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport annuel, pages 18, 66–68, 117–128	
Comités de l'organe de gouvernance le plus élevé responsables des sujets ESG	Rapport annuel, pages 18, 66–68, 115–126	Par ailleurs, à l'exception des membres du conseil d'administration de trois Banques Raiffeisen, aucun dirigeant du Groupe Raiffeisen ne siège au Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse. Deux membres sont des femmes (22%); un membre est originaire du Tessin et deux de la Suisse romande.

### 2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé

Nommer et sélectionner l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport annuel, pages 117–123	En outre, le conseil d'administration de Raiffeisen Suisse soumet les nominations à l'Assemblée générale; les représentants des Banques Raiffeisen sont impliqués dans le processus de nomination. Il n'existe aucune exigence explicite en termes de mixité, la représentation d'autres parties prenantes ou une expertise sur les questions économiques, environnementales et sociales, mais ces critères sont généralement pris en considération dans l'appréciation des candidats. Raiffeisen satisfait généralement aux exigences imposées par la FINMA dans la circulaire 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques» concernant l'indépendance du Conseil d'administration en tant qu'organe de direction suprême.
--	-------------------------------	---

### 2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé

Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport annuel, pages 115, 117	En plus, le président du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse ne fait pas partie de la Direction de Raiffeisen Suisse (conformément à la loi).
---	--------------------------------	---

Norme GRI	Pages/URL	Informations (complémentaires), raison de l'omission (avec explication)
<b>2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts</b>		
Consulter les parties prenantes sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Rapport annuel, pages 64–65, 69–70	En plus, le Conseil d'administration ne maintient pas un processus de gestion des parties prenantes systématique sur les questions économiques, environnementales et sociales. Cependant, les membres du Conseil d'administration sont libres de s'engager auprès des parties prenantes.
Rôle de l'organe de gouvernance suprême dans la fixation des objectifs, des valeurs et de la stratégie	Rapport annuel, pages 18, 64–68, 115–125	
Identifier et gérer les impacts économiques, environnementaux et sociaux	Rapport annuel, pages 64–68	
Efficacité des processus de gestion des risques	Rapport annuel, pages 68, 73–74; supplément TCFD au rapport annuel, pages 2–3, 17–18	En plus, le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse est responsable de déterminer l'adéquation et l'efficacité de l'intégralité du processus de gestion des risques. Il n'inclut pas explicitement les facteurs économiques, environnementaux et sociaux. Cependant, ces facteurs sont inclus dans l'analyse régulière s'ils affectent le processus de gestion des risques.
<b>2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts</b>		
Autorité délégante	Rapport annuel, pages 66–68	
Responsabilité au niveau exécutif pour les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Rapport annuel, pages 66–68	
<b>2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité</b>		
Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Rapport annuel, pages 64–68	Les rapports sur le développement durable sont approuvés dans un premier temps par la Direction, puis par le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse dans le cadre du rapport annuel.
<b>2-15 Conflits d'intérêts</b>		
Conflits d'intérêts	Rapport annuel, pages 72–73, 106–133	Les modalités d'affaires de Raiffeisen Suisse définissent les règles pour éviter les conflits d'intérêts au sein du Conseil d'administration, des comités du Conseil d'administration et de la Direction de Raiffeisen Suisse. Une disposition similaire stipulée dans le modèle d'affaires des Banques Raiffeisen s'applique à ces dernières. En vertu de quoi, une personne ne peut pas être élue au conseil d'administration d'une Banque Raiffeisen si des circonstances professionnelles ou autres l'exposent à des conflits d'intérêts qui compromettraient significativement sa capacité à exercer son mandat. Des membres d'une même famille et des partenaires enregistrés ne peuvent pas être membres du même conseil d'administration de la Banque au même moment. Les membres des organes de direction divulguent leurs intérêts (mandats publics, économiques et autres) actuels et passés (5 dernières années) une fois par an et de manière ad hoc en cas de changements, au moyen d'un formulaire destiné à l'organe de direction suprême. Les membres du conseil d'administration (et ceux de la direction) se récusent lors de toute transaction qui affecte leurs propres intérêts ou ceux des parties qui leurs sont liées ou des organisations qui leur sont personnellement affiliées. Chez Raiffeisen Suisse, le Conseil d'administration assure que ces obligations en matière de divulgation et de récusation soient respectées. Il vérifie chaque année les adhésions personnelles des membres du Conseil d'administration, de la Direction et de la Révision interne. Actuellement des informations supplémentaires ne sont pas collectées systématiquement, et elles ne peuvent donc pas être divulguées pour l'instant. Une divulgation potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.
<b>2-16 Communication des préoccupations majeures</b>		
Communiquer les préoccupations majeures	Rapport annuel, pages 72–76	En plus, dans le cadre du reporting Legal & Compliance annuel au Conseil d'administration.
Nature et nombre total de préoccupations majeures		Différents types de préoccupations majeures peuvent être portés à l'attention du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse. Celles-ci peuvent être traitées par le Conseil d'administration et par ses commissions de direction. Les préoccupations ne sont toutefois pas classées en «majeures» ou «non majeures». Aussi, le nombre total de préoccupations n'est-il pas systématiquement enregistré, et il ne peut pas être divulgué pour le moment. Une divulgation potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.
<b>2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé</b>		
Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport annuel, pages 66–68, 115–125	Actuellement, aucune formation / éducation n'est mise en œuvre pour l'organe de gouvernance le plus élevé. Ce point sera évalué plus tard. Le département Corporate Responsibility informe la Direction et le comité Strategy & Innovation du Conseil d'administration au moins deux fois par an et le Conseil d'administration entier au moins une fois par an, des sujets liés au développement durable.
<b>2-18 Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé</b>		
Evaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Rapport annuel, pages 66–68, 115–125	En plus, l'Assemblée générale évalue la performance du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse en approuvant le rapport annuel, en ratifiant ses actions et en éliminant et en révoquant ses membres. Le Conseil d'administration effectue également une auto-évaluation annuelle. Il n'existe aucune évaluation spécifique concernant la gestion des thématiques économiques, environnementales et sociales.

Norme GRI	Pages/URL	Informations (complémentaires), raison de l'omission (avec explication)
<b>2-19 Politiques de rémunération</b>		
Politiques de rémunération	Rapport sur les rémunérations, pages 134–141	De plus, les facteurs environnementaux ne sont actuellement pas inclus dans la politique de rémunération.  Aucune information ne peut à l'heure actuelle être fournie sur GRI 2-19-iv, car cet élément n'est pas réglementé de manière systématique, et aucune information ne peut par conséquent être divulguée. Une divulgation potentielle sera examinée pour l'avenir.
<b>2-20 Processus de détermination de la rémunération</b>		
Processus de détermination de la rémunération	Rapport sur les rémunérations, pages 134–141	
Implication des parties prenantes dans la rémunération	Rapport sur les rémunérations, pages 134–141	Lors de sa séance du 2 novembre 2021, le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse a par ailleurs approuvé à l'unanimité le Règlement de rémunération de Raiffeisen Suisse pour les membres du Conseil d'administration.
<b>2-21 Ratio de rémunération totale annuelle</b>		
Ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux payée).	Rapport sur les rémunérations, p. 140	
Ratio entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et le pourcentage médian d'augmentation de la rémunération annuelle totale de tous les employés (à l'exclusion de la personne la mieux payée).	Rapport sur les rémunérations, p. 140	
<b>Stratégie, politiques et pratiques</b>		
<b>2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable</b>		
Déclaration sur la stratégie de développement durable	Rapport annuel, pages 4–5	
<b>2-23 Engagements politiques</b>		
Principe ou approche de prévention		Le principe de prévention est un principe directeur du droit environnemental suisse (art. 1 (2) de la loi sur la protection de l'environnement). Raiffeisen respecte le principe de prévention en se conformant au cadre légal suisse. Si le principe de prévention n'est pas explicitement reconnu, il fait partie intégrante de l'image que veut donner Raiffeisen.
Valeurs, principes, normes et normes comportementales	Rapport annuel, pages 4–5, 12–18, 63–66, 72–76, 115	Raiffeisen respecte toutes les lois et réglementations pertinentes et en vigueur et les applique dûment dans les réglementations et directives internes (par exemple concernant le personnel). De plus, <a href="https://www.raiffeisen.ch/rch/fr/qui-sommes-nous/les-caracteristiques-raiffeisen/charte.html">raiffeisen.ch/rch/fr/qui-sommes-nous/les-caracteristiques-raiffeisen/charte.html</a>
<b>2-24 Intégration des engagements politiques</b>		
Intégration des engagements politiques	Rapport annuel, pages 66, 69–70, 72–75	
<b>2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs</b>		
Processus de remédiation des impacts négatifs	Rapport annuel, pages 60, 71–76, 86, 88	
<b>2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations</b>		
Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Rapport annuel, pages 60, 71–76, 84–85, 87	Processus de plainte pour les clients, médiateur bancaire, processus d'alerte chez Raiffeisen Suisse.
<b>2-27 Conformité aux législations et aux réglementations</b>		
Non-conformité aux législations et aux réglementations	Rapport annuel, pages 76, 88	Des nombres spécifiques quant aux possibles violations des lois et réglementations ne sont actuellement pas calculés de manière systématique (pas de procédure interne définie) et ils ne peuvent donc pas être divulgués pour l'instant. Une divulgation potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.
<b>2-28 Adhésions à des associations</b>		
Adhésions à des associations	Rapport annuel, p. 69	En plus, Swiss Funds and Asset Management Association SFAMA, Swiss Structured Products Association SSPA, Coordination des banques domestiques, Communauté d'intérêts des entreprises coopératives, International Raiffeisen Union

Norme GRI	Pages/URL	Informations (complémentaires), raison de l'omission (avec explication)
<b>Engagement des parties prenantes</b>		
<b>2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes</b>		
Liste des groupes de parties prenantes	Rapport annuel, pages 69–70, 109–114	En plus, membres de la coopérative, clients, employés, partenaires stratégiques, associations professionnelles, ONG, médias, secteur public.
Identification et sélection des parties prenantes	Rapport annuel, pages 69–70	
Approche de l'engagement des parties prenantes	Rapport annuel, pages 69–70, 109–114	
<b>2-30 Négociations collectives</b>		
Négociations collectives	Rapport annuel, pages 58–60	

## Thèmes pertinents

Norme GRI	Pages/URL	Informations (complémentaires), raison de l'omission (avec explication)
<b>GRI 3: Thèmes pertinents (2021)</b>		
<b>3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents</b>		
Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Rapport annuel, pages 64–66	Les thèmes pertinents sont revus chaque année en consultation avec les parties prenantes. En 2022, les organisations suivantes ont participé au dialogue de Raiffeisen avec les parties prenantes: WWF, engageability LLC, Ethos Fund, ResponsAbility Investments AG, Swiss Sustainable Finance, Swiss-Ski, RepRisk, Verband für nachhaltiges Wirtschaften öbu, Inrate.
<b>3-2 Liste des thèmes pertinents</b>		
Liste des thèmes pertinents	Rapport annuel, pages 64–66	
Modifications dans le reporting		Pas de modifications déterminantes, des compléments apportés. Le design de la matrice de pertinence a été amélioré pour mieux faire ressortir les thèmes pertinents.

## Séries 200 (thèmes économiques)

### Performance économique

#### GRI 3-3: Gestion des thèmes pertinents

Approche managériale	Rapport annuel, pages 81–83
----------------------	-----------------------------

#### GRI 201: Performance économique (2016), exigences FSS pour EC1, (2013)

201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport annuel, p. 82	Raiffeisen négocie presque toutes ses affaires sur le marché suisse. 201-1-iii: La «valeur économique mise en réserve (GRI)» est reflétée dans la position «Renforcement des réserves (autofinancement)». Les termes dérogeant au GRI sont définis comme: Valeur économique directe générée (GRI) = résultat de l'entreprise (= produit opérationnel) Valeur économique distribuée (GRI) = autres charges d'exploitation + produits et charges extraordinaires + corrections de valeur (...) + variations des provisions (...) + collaborateurs + sociétaires + pouvoirs publics.
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Supplément TCFD au rapport annuel, pages 4–15, 17–18	Les coûts de la Fondation Suisse pour le Climat, de la compensation des émissions de CO <sub>2</sub> restantes et du fonds climatique interne pour les mesures d'efficacité énergétique s'élevaient à CHF 1'032'502 en 2022.
201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Rapport annuel, p. 83	Les informations manquantes ici seront disponibles ultérieurement dans le rapport séparé de l'entité juridique indépendante Fonds de pension Raiffeisen (201-3 a-c, e). 201-3 d: <a href="https://raiffeisen.ch/pensionskasse/fr/votre-prevoyance/epargner-et-cotiser/choix-du-bareme-de-cotisations.html">raiffeisen.ch/pensionskasse/fr/votre-prevoyance/epargner-et-cotiser/choix-du-bareme-de-cotisations.html</a> (n'entre pas dans le champ d'application de la révision externe).
201-4 Aide financière publique	Rapport annuel, p. 82	

Norme GRI	Pages/URL	Informations (complémentaires), raison de l'omission (avec explication)
<b>Lutte contre la corruption et conformité socio-économique</b>		
<b>GRI 3-3: Gestion des thèmes pertinents</b>		
Approche managériale	Rapport annuel, pages 72–76	
<b>GRI 205: Lutte contre la corruption (2016)</b>		
205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Rapport annuel, pages 72–73, 76	
205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Rapport annuel, pages 72–73, 76	<p>Les informations ne sont actuellement disponibles que pour les collaborateurs de Raiffeisen Suisse (100%). Du fait de la structure coopérative du Groupe Raiffeisen, il n'est actuellement pas possible de collecter ou de faire état de données plus spécifiques.</p> <p>Aucune information spécifique sur GRI 205-2-c n'est actuellement disponible (aucun processus interne n'a été défini).</p> <p>De plus, les membres du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse reçoivent un rapport annuel sur les thématiques concernant Legal and Compliance. Par ailleurs, un rapport trimestriel est soumis à la Commission des risques du Conseil d'administration. C'est là que les thèmes de corruption seraient abordés.</p>
205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Rapport annuel, p. 76	

## Séries 300 (thèmes environnementaux)

### Emissions (GES)

#### GRI 3-3: Gestion des thèmes pertinents

Approche managériale	Rapport annuel, pages 83–84, Supplément TCFD au rapport annuel, pages 1, 4–5, 7	En outre, le bouquet électrique comprend 100% d'énergies renouvelables. 2022: hydro 94,7%, solaire 3,5%, vent 0,3%, biomasse 1,5%, géothermie 0%, nucléaire 0%.
----------------------	---	---

#### GRI 305: Emissions (GES) (2016)

305-1 Emissions directes de GES (Champ d'application 1)	Rapport annuel, pages 83–84, Supplément TCFD au rapport annuel, pages 7, 19–21	En plus, les divulgations couvrent les gaz à effet de serre (GES) suivants du protocole sur les gaz à effet de serre (protocole de Kyoto): dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), méthane (CH <sub>4</sub> ), oxyde nitreux (N <sub>2</sub> O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC), hexafluorure de soufre (SF <sub>6</sub> ) et trifluorure d'azote (NF <sub>3</sub> ). Il n'y a pas d'émissions biogéniques. L'année de référence est 2012, qui est l'année au cours de laquelle la collecte et la modélisation des données ont commencé pour le groupe entier. Les changements dans la méthode d'évaluation SAP et la vente de plusieurs filiales (Vescore, Notenstein La Roche, diverses sociétés à l'empreinte énergétique faible) ont nécessité de recalculer les émissions pour l'année de référence 2012. La consolidation repose sur l'approche du contrôle financier. Le calcul a utilisé les indicateurs VfU 16 novembre 2015 – Version 1.0 de la mise à jour de 2015 avec les facteurs de conversion des gaz à effet de serre de l'ecovent 3.1.
305-2 Emissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	Rapport annuel, pages 83–84, Supplément TCFD au rapport annuel, pages 7, 19–21	En outre, voir 305-1; les émissions du champ d'application 2 sont calculées à l'aide d'une approche basée sur le marché.
305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	Rapport annuel, pages 83–84, TCFD Supplément au rapport annuel, pages 19–21.	Voir aussi 305-1. Les divulgations incluent les transports de métaux précieux et billets de banque basés sur les montants de règlement (dépenses, charges) et la consommation de papier.
305-4 Intensité des émissions de GES	Rapport annuel, pages 83–84, TCFD Supplément au rapport annuel, pages 19–21.	Voir aussi 305-1. Les paramètres utilisés pour le calcul sont les équivalents temps plein (ETP), y compris les apprentis et les stagiaires (10 165). Toutes les émissions incluses dans les champs d'application 1 à 3 ont été utilisées pour le calcul: énergie pour le bâtiment (électricité, chauffage), déplacements professionnels (personnes et fret), eau et papier.
305-5 Réduction des émissions de GES	Rapport annuel, pages 83–84, TCFD Supplément au rapport annuel, pages 19–21.	Voir aussi 305-1; en raison d'une correction de la méthode (points de données additionnels inclus), il y a une hausse de la consommation d'énergie et, donc, des émissions, par rapport à l'exercice précédent. Des nombres plus précis ou une décomposition des réductions obtenues par mesure ne sont actuellement pas collectés de manière systématique et ils ne peuvent par conséquent pas être divulgués. Une divulgation potentielle sera examinée pour l'avenir.
305-6 Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)		Catégorie non applicable, le thème pertinent est «émissions de CO <sub>2</sub> ».
305-7 Emissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), d'oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ) et autres émissions atmosphériques significatives		Catégorie non applicable, le thème pertinent est «émissions de CO <sub>2</sub> ».



Norme GRI	Pages/URL	Informations (complémentaires), raison de l'omission (avec explication)
-----------	-----------	---

## Série 400 (enjeux sociétaux)

### Emploi

#### GRI 401: Emploi (2016)

		Pas d'approche managériale disponible, car le thème n'est pas pertinent.
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Rapport annuel, pages 57-58	Information incomplète: Des nombres plus précis ne sont actuellement pas calculés directement et ils ne peuvent par conséquent pas être divulgués pour l'instant. Une divulgation potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.
401-3 Congé parental	Rapport annuel, p. 58	Information incomplète: Des nombres plus précis ne sont actuellement pas calculés directement et ils ne peuvent par conséquent pas être divulgués pour l'instant. Une divulgation potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.

### Formation et éducation

#### GRI 3-3: Gestion des thèmes pertinents

Approche managériale	Rapport annuel, pages 60-62, 87	
----------------------	---------------------------------	--

#### GRI 404: Formation et éducation (2016)

404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par employé	Rapport annuel, p. 61	Pour l'instant, seules les offres internes peuvent être enregistrées et rapportées. Même si les formes indépendantes d'auto-formation et de formation entre pairs augmentent fortement et ne peuvent être consignées en termes de temps, les employés (ETP 9'901) Raiffeisen ont en moyenne participé à 10,74 heures de formation et formation continue (2021: 11,99). Cela correspond à 909 cours (2021: 887). Le nombre de personne ayant obtenu un certificat de Conseiller est de 343 (2021: 394).
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport annuel, pages 60-62	
404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Rapport annuel, p. 59	Données actuellement disponibles uniquement pour Raiffeisen Suisse en raison de la structure du Groupe Raiffeisen. Chez Raiffeisen Suisse, tous les employés bénéficient d'une évaluation régulière (100%). Les Banques Raiffeisen autonomes sont libres d'adopter le modèle de Raiffeisen Suisse.

### Diversité et égalité des chances

#### GRI 3-3: Gestion des thèmes pertinents

Approche managériale	Rapport annuel, pages 55-56, 58, 89	
----------------------	-------------------------------------	--

#### GRI 405: Diversité et égalité des chances (2016)

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Rapport annuel, pages 56-57	
405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Rapport annuel, p. 58	Conformément à la loi, une analyse de l'égalité des rémunérations a été réalisée en 2021 pour Raiffeisen Suisse et un échantillon composé des plus grosses Banques Raiffeisen dans la mesure où cela était nécessaire en vertu de la loi sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg). Elle a montré une égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. La méthodologie utilisée dans cette étude ne permet pas de tirer des conclusions plus détaillées au niveau du Groupe ou par catégorie. Des données plus précises ne sont actuellement pas disponibles en raison de la structure du Groupe Raiffeisen.

### Commercialisation et étiquetage (2016)

#### GRI 3-3: Gestion des thèmes pertinents

Approche managériale	Rapport annuel, pages 84-87	
----------------------	-----------------------------	--

#### GRI 417: Commercialisation et étiquetage (2016)

417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	Rapport annuel, pages 79, 84-87	Par ailleurs, Raiffeisen fournit à sa clientèle un certain nombre d'informations sur les produits proposés (par exemple, brochures, site internet etc.). En plus, à partir de 2023, la clientèle de portefeuille recevra un reporting ESG détaillé.
417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Rapport annuel, p. 87	
417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Rapport annuel, p. 87	

Norme GRI	Pages/URL	Informations (complémentaires), raison de l'omission (avec explication)
-----------	-----------	---

## Confidentialité des données des clients

### GRI 3-3: Gestion des thèmes pertinents

Approche managériale	Rapport annuel, pages 86–87	De plus, le système de gestion de la sécurité des informations comprend un système d'instruction et de contrôle avec des mesures techniques et organisationnelles pour protéger les données (des clients). Outre le niveau général de protection, les réglementations et processus internes du Groupe Raiffeisen prévoient des actions explicites et basées sur le risque afin de protéger les données des clients.
----------------------	-----------------------------	---

### GRI 418: Vie privée des clients (2016)

418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Rapport annuel, pages 86–87	
---	-----------------------------	--

## Supplément pour le secteur des services financiers

### Portefeuille de produits

#### GRI 3-3: Gestion des thèmes pertinents (2016, y compris exigences FSS, portefeuille de produits FS1 à FS5, 2013)

Approche managériale	Rapport annuel, pages 76–80	
----------------------	-----------------------------	--

#### Portefeuille de produits (exigences FSS, portefeuille de produits FS6 à FS8, 2013)

FS6 Composition du portefeuille en pourcentages	Rapport annuel, pages 29, 65, 69, 74–75, 76–81, 85, 144	Voir les bilans consolidés de Raiffeisen pour des informations complémentaires sur les portefeuilles et les branches d'activité. Voir la procédure de diligence et l'analyse d'impact UNEP FI pour des informations complémentaires sur la manière dont Raiffeisen surveille les impacts sociaux et environnementaux (n'entre pas dans le champ d'application de la révision externe).
FS7/FS8 Produits et services conçus pour apporter un bénéfice social / environnemental spécifique	Rapport annuel, pages 76–81	

### Propriété active

#### GRI 3-3: Gestion des thèmes pertinents

Approche managériale	Rapport annuel, page 78	
----------------------	-------------------------	--

#### Propriété active (exigences FSS, propriété active FS10 et FS11, 2013)

FS10 Pourcentage et nombre de sociétés détenues dans le portefeuille de l'institution avec laquelle la société a interagi sur des questions environnementales ou sociales	Rapport annuel, p. 81	Pour le moment, seul le nombre de sociétés peut être divulgué, mais non pas le pourcentage, car les définitions internes afférentes sont en cours d'élaboration.
FS11 Pourcentage des actifs soumis à une analyse environnementale ou sociale positive et négative	Rapport annuel, pages 78–81	Toutes les informations sur les solutions d'investissement durable basées sur l'approche «Raiffeisen Futura» se trouvent dans la brochure suivante: <a href="https://www.raiffeisen.ch/content/dam/www/rch/pdf/publikationen/nachhaltiges-anlegen/brochure-investir-durablement-avec-raiffeisen-futura.pdf">raiffeisen.ch/content/dam/www/rch/pdf/publikationen/nachhaltiges-anlegen/brochure-investir-durablement-avec-raiffeisen-futura.pdf</a> De plus, Raiffeisen ne finance pas directement ou indirectement le développement, la production ou l'achat d'armes controversées de sociétés soumises à la loi fédérale sur le matériel de guerre. Raiffeisen n'octroie pas de crédits ni n'effectue de transactions sur le marché financier pour des sociétés impliquées dans le développement, la production ou l'achat d'armes à sous-munitions et de mines anti-personnel.

# Mentions légales

Raiffeisen Suisse société coopérative  
Communication  
Raiffeisenplatz 4  
CH-9001 Saint-Gall  
Tél.: +41 71 225 84 84  
Internet: [🌐 raiffeisen.ch](https://www.raiffeisen.ch)  
E-mail: [📧 presse@raiffeisen.ch](mailto:presse@raiffeisen.ch)

Clôture de la rédaction: 28 mars 2023  
Date de publication: 21 avril 2023

## Langues

Allemand, français, italien et anglais.  
Seule la version allemande fait foi.

## Reporting annuel

Le rapport comprend le rapport de gestion 2022 du Groupe Raiffeisen (incluant le rapport de situation, la gouvernance d'entreprise, le bouclage annuel et la publication réglementaire), le rapport de gestion 2022 de Raiffeisen Suisse, le magazine de l'exercice 2022, la publication réglementaire du Groupe Raiffeisen au 31.12.2022, l'index du contenu GRI 2022 ainsi que la publication d'informations sur le climat conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) 2022. Toutes les publications sont également disponibles en ligne sur:

[🌐 report.raiffeisen.ch](https://report.raiffeisen.ch)

## Rédacteur en chef

Raiffeisen Suisse, Saint-Gall

## Contenu

Raiffeisen Suisse, Saint-Gall

## Présentation et composition

phorbis Communications AG, Bâle

## Traduction

24translate GmbH, Saint-Gall

**Vous  
trouvez des  
informations  
complémentaires sur  
report.  
raiffeisen.ch**

**Ouvrons la voie**